



puis je être pénalement responsable ?

Par **lula27**, le **31/05/2010** à **19:16**

Bonjour,

j'ai égaré accidentellement une clé USB contenant les sauvegardes de tous les dossiers et logiciels de mon entreprise (contrats de travail, comptabilité et dossiers de subventions) J'ai immédiatement prévenu mon employeur, changé tous les codes d'accès aux fichiers. Mon employeur m'informe qu'il veut m'imputer une faute grave ou lourde. de plus on me dit qu'il peut m'attaquer en justice afin que je sois condamnée pénalement et à verser des dommages et interets.

Que dois en penser ?

merci d'ance

Par **miyako**, le **02/06/2010** à **14:26**

Bonjour,

Faute grave ,certainement ,faute lourde non ,sauf si il y a eu intention malveillante de votre part(à démontrer).

Si faute grave ,aucune poursuites pénales ossibles.Si faute lourde ,démontrée et prouvées ,confirmée par le CPH??,poursuite pénales possibles ,mais peu probables.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **Cabinet SAYAGH**, le **02/06/2010** à **15:04**

S'agissant de poursuites pénales, il faut un délit et que ce délit soit volontaire.

Or, je ne vois pas sur quel délit, on pourrait vous poursuivre, sachant que selon vos déclarations, l'élément intentionnel manque.

Sayf preuves de votre employeur, je ne vois pas comment le Parquet accepterait de vous poursuivre en l'absence d'infraction claire.